

Choisir son amendement

PRATIQUE Il existe sur le marché une large gamme de produits commerciaux, aux caractéristiques et aux prix très variables. Quelques clés pour les choisir.



L'apport régulier d'amendements organiques contribue au maintien d'un stock d'humus satisfaisant.

Au sens de la norme NFU 44-051, les amendements organiques sont des matières fertilisantes composées principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, ou animale et végétale en mélange, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de matières organiques du sol et à l'aménagement de ses propriétés physiques et/ou chimiques et/ou biologiques. Ils doivent contenir moins de 3 % de chacun des éléments majeurs (azote, phosphore, potassium).

Il existe sur le marché une large gamme de produits commerciaux, aux caractéristiques et aux prix très variables. Ces amendements diffèrent notamment par leur taux en matières organiques (MO) sur brut, qui correspond à leur «concentration», et par leur valeur humifère (ou rendement en humus), qui traduit leur aptitude à produire de la matière organique stable dans le sol. Le potentiel humifère est calculé en multipliant le taux de MO sur brut par l'indice ISMO, qui permet d'estimer le pourcentage de matière organique potentiellement résistant à la dégradation. Le potentiel humifère varie en fonction de la nature des constituants et de leur degré d'évolution (ou de compostage). Les matières organiques d'origine végétale ont une valeur humifère supérieure à celles d'origine animale, sources d'azote et d'éléments minéraux. Mais le compostage

favorise la décomposition des matières organiques et l'apparition de précurseurs d'humus, améliorant ainsi le rendement humique des amendements, quelle que soit la nature de leurs composants.

Deux grands types

On peut distinguer deux grands types d'amendements organiques : les produits «granulés» (ou bouchons, pellets) et les produits «en vrac».

En général, les produits «granulés» sont secs (procédés de déshydratation) et riches en matières organiques (60-70 %), avec un ISMO moyen autour de 55-65 et un potentiel en MO stable d'environ 350-400 kg par tonne de produit brut. Ils peuvent être apportés avec un simple épandeur à engrais et sont de ce fait parfaitement adaptés à une stratégie d'entretien. Le plus souvent utilisés à des doses variant de 500 kg à 2 tonnes par hectare. Le prix moyen de la tonne de MO rendue bord de champ oscille entre 500 et 600 € HT. Les produits «en vrac» sont généralement plus humides et moins riches en matières organiques (25-35 %).

Malgré un ISMO souvent supérieur (75-85), leur potentiel en MO stable reste plus faible, autour de 200-300 kg par tonne de produit brut. Les chantiers d'épandage sont souvent plus contraignants en temps et nécessite parfois la location de matériels spécifiques. Les doses appliquées

varient généralement de 5 à 20 tonnes par hectare. Le prix moyen de la tonne de MO rendue bord de champ oscille entre 100 et 200 € HT. Ces produits sont particulièrement intéressants à la plantation, pour restaurer les stocks de MO des sols dégradés. Le plus souvent produits localement, ils participent en outre à une démarche d'économie circulaire sur le bassin viticole, en permettant la valorisation agronomique de nombreux déchets verts.

Pour restaurer le capital sol

Le recours à une fertilisation essentiellement minérale durant les dernières décennies a fortement contribué à l'appauvrissement des sols en matières organiques. A l'heure actuelle, la plupart des sols viticoles présentent un déficit en matières organiques, qui se traduit par une sensibilité accrue à la dégradation et des troubles de l'alimentation hydrique et minérale de la vigne, particulièrement nets en millésimes «extrêmes».

De ce fait, l'entretien de l'état organique des sols doit s'inscrire comme une priorité dans le raisonnement de la fertilisation, et plus largement dans celui d'une gestion intégrée des adventices et de la fertilité des sols, pour améliorer la résilience des agrosystèmes viticoles et contribuer à leur pérennité.

VIGNE

OBJECTIF Régénérer et protéger l'écosystème sol

LA SOLUTION EXISTE

L'AMENDEMENT ORGANIQUE DE RÉFÉRENCE

+ PRO T10
INNOVATION

COMPLEXE DE PROTÉINES VÉGÉTALES OXYDÉES
= Libération de polysaccharides, acides aminés, peptides qui nourrissent les bactéries rhizosphériques

- ▶ **PRO T10** active la diversité fonctionnelle du sol pour **renforcer la nutrition des plantes et leur résistance aux stress**
- ▶ **9 matières premières organiques nobles**
- ▶ **500 kg/t ISMO** potentiel humus efficace
- ▶ **Granulation à froid**
- ▶ **+77% d'Indice d'Activité Biologique**

VEGETHUMUS

Utilisable en AGRICULTURE BIOLOGIQUE

www.groupe-frayssinet.fr

Pour tous renseignements
05 63 98 42 08

FRAYSSINET